



EMPLOYÉS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Occasion spéciale de rachat de service au titre de la retraite

Le 17 juillet 2020

AIR CANADA / Section locale 2002 d'Unifor

Occasion spéciale de rachat de service au titre de la retraite

Chers collègues,

Nous sommes heureux de vous informer que dans le cadre de la convention collective avec UNIFOR, une occasion spéciale de rachat de service au titre de la retraite est désormais disponible. Vous trouverez les détails ci-après.

I – ADMISSIBILITÉ

Tous les agents – Vente et Service clientèle couverts par la Convention collective conclue entre Air Canada et Unifor.

II - LE PROGRAMME

A. Disponibilité

Les employés se verront offrir une occasion spéciale de racheter des périodes admissibles de congés autorisés qu'ils ont choisi de ne pas racheter à leur retour au travail. Les employés auront le droit de racheter des périodes de congé qui ont débuté dans les quinze (15) années précédant la date d'entrée en vigueur de la convention collective, c.-à-d. avant le 15 mars 2020.

B. PROCÉDURE DE DEMANDE ET DATE DE CLÔTURE

Les employés qui souhaitent déposer une demande de rachat de service au titre de la retraite doivent communiquer avec le centre téléphonique de Connex RH Retraite (Alight) par le truchement du numéro de l'équipe des Services aux employés d'Air Canada, le 1 833 847-3675, au plus tard à 17 h HNE, le 19 octobre 2020.